

## ● La neige arrive

Afin de faciliter le déneigement du centre ville, travail qui se fait par les services techniques municipaux à partir de 4 heures du matin, il est demandé aux riverains de ne pas laisser leurs véhicules, la nuit, aux abords de la rue de l'Eglise, du Quai des Iranées et de la rue Paul Claudel, mais de privilégier le stationnement sur des parkings, soit celui du « Vieux Moulin » ou encore derrière la mairie. Il est également demandé de regrouper les véhicules afin de permettre un déneigement plus efficace au centre ville.

Il est rappelé que le déneigement de son trottoir ou devant de porte est de la responsabilité de chacun.

L'Adjoint Délégué, Claude Thirard

## ● Travaux

### Elargissement du pont Gomel

Afin de faciliter le passage des camions et engins agricoles sur le pont Gomel, la municipalité a décidé de lancer des travaux d'élargissement. Ces travaux, en cours de réalisation, permettront de faire passer le pont de 3,90 m à 5,20 m de large. Après le temps nécessaire du séchage des bétons, réalisés dans un premier temps, la couche d'étanchéité va être posée ainsi que les enrobés et le garde-corps. Durant toute la durée les travaux, l'entreprise « Tissus Gisèle », en pleine coordination, a changé les siphons d'alimentation de la turbine, en accord avec l'entreprise MOREL et si besoin, avec la commune pour les livraisons. Le coût



de la réalisation s'élève à 90.704 € TTC.

### Parking de la caserne des sapeurs-pompiers

Afin de permettre le stationnement des sapeurs-pompiers lorsqu'ils doivent partir en intervention, des emplacements de parking ont été créés sur la partie arrière de la caserne. Ces derniers étaient confrontés à un manque de places en période de fréquentation forte et parfois à un non respect des emplacements réservés. Ce nouveau parking, qui leur sera strictement réservé, facilitera ainsi l'accès à la caserne. L'entreprise Sampietro a décaissé la plate-forme et posé un enrobé avant de remplacer le grillage bordant la rivière, pour un coût total de 19.094 € TTC.



### Création de trottoirs au Bâs de La Bresse

Dans le but de sécuriser le passage des piétons le long de la route départementale au Bâs, entre le pont de Niachamp et l'usine BTB, des trottoirs ont été créés avec une base de bordure permettant de matérialiser d'avantage le bord de la chaussée mais aussi pour inciter les automobilistes à la vigilance. Coût des travaux octroyés à l'entreprise TRB : 12.851 € TTC.



### Extension de la ressource en eau à Belle-Hutte

La première phase des travaux d'extension des ressources en eau de Belle-Hutte arrive à son terme. Constituée d'un réservoir de 300 m<sup>3</sup> elle servira aussi de réserve incendie. A ce jour, le réservoir est terminé et les premiers tests d'étanchéité se sont avérés concluants. La pose des réseaux ainsi que les travaux d'alimentation en eau depuis le barrage de la Lande jusqu'à la future station de traitement sont en cours. D'autres

travaux se poursuivront au printemps : réalisation des réseaux électriques, raccordement aux réseaux eau et assainissement.

La deuxième phase concernant la construction de l'usine de traitement de l'eau interviendra courant 2010 en fonction du choix du produit de substitution devant remplacer la neutralité, interdite à l'utilisation après 2010. Coût des travaux : entreprise Delot 194.761 € TTC et entreprise Molinari (réseaux) 166.329 € TTC. Ces travaux ont bénéficié de subventions accordées par l'agence de l'eau et le département.

L'Adjoint Délégué, Claude Thirard



## ● La TNT sur le territoire de La Bresse

### Qu'est ce que c'est ?

Le passage à la Télé Tout Numérique (Télévision Numérique Terrestre), c'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France2, France 3, canal+, France 5/Arte et m6) et son remplacement par la TNT. Selon le calendrier national, l'arrêt total est prévu pour le 30 novembre 2011. La TNT est une télévision diffusée par des antennes relais en qualité numérique. Elle permet de recevoir 18 chaînes dont les chaînes ci-dessus. Pour ceux qui ne recevaient pas la TNT, la seule alternative serait la parabole avec la possibilité d'une aide financière sous certaines conditions de ressources.

En ce qui concerne la commune de La Bresse, celle-ci s'est engagée dans le dossier voilà maintenant plus de 2 ans. De multiples interventions ont ainsi été faites pour que les 2 réémetteurs (Roches Beuty et Vologne) soient équipés. Celui de Vologne le sera pour la fin de l'année.

## ● L'athlétisme vosgien en assemblée générale



Le comité des Vosges d'athlétisme a choisi cette année de tenir son assemblée générale à La Bresse. Les participants étaient accueillis par Sylvain Mougel, président de la section locale et conseiller municipal et par Jean-Pierre Savoye, adjoint délégué aux sports qui ont tout particulièrement salué le président du comité, Jean-Pierre Deloy, le président de la ligue de Lorraine, René Comoretto, le directeur du bureau des sports du conseil général, Yves Jacquelin et le directeur de jeunesse et sports, Jean-Pierre Bulet.

«La Bresse est toujours présente pour recevoir des manifestations à caractère sportif. La ville essaye également de transmettre des valeurs éducatives et de mettre des infrastructures à disposition des sportifs. Cette année, elle a entrepris la réfection de la piste d'athlétisme, du stade datant des années 70, pour un coût de 350.000 €» soulignait Jean-Pierre Savoye.

Quant à Sylvain Mougel, il a rapidement présenté la section athlétisme qui compte 80 licenciés et a la particularité d'appartenir à La Bresse et au COHM. «Je suis heureux que le comité des Vosges s'intéresse aux petits clubs des fonds de vallée d'autant que Noël Vaxelaire, l'un de nos licenciés sera mis à l'honneur». Il a également salué l'effort important consenti par la municipalité pour le stade «où nous espérons pouvoir accueillir des compétitions».

Les assises annuelles du comité départemental étaient ensuite ouvertes en présence d'une assemblée attentive.

Tout contact avec un autre élu conseiller municipal peut se faire en mairie.

**Services communaux de permanence** : en dehors des heures d'ouverture des services, une permanence est assurée par les Services Techniques Municipaux pour répondre à des urgences : l'eau, l'assainissement, la circulation, le déneigement, la voirie.

### Téléphone :

**Mairie** : 03.29.25.40.21 - Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 17 h. Samedi : 9 h. à 12 h.

**Services techniques municipaux** : 03.29.25.53.89

Urgences Itineris : 06.08.23.56.53

Urgences bâtiments : 06.07.96.51.26

Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

**Services Urbanisme et Gestion du Patrimoine** : 03.29.25.53.89

Permanence de 9 h. à 12 h. du lundi au vendredi. Sur rendez-vous (de 14 h. à 17 h.) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**Régie Municipale d'Electricité** : 03.29.25.54.00

Urgences Itineris : 06.08.73.07.15

Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement** : 03.29.62.54.21

24 rue de la 3<sup>ème</sup> DIA - 88310 Cornimont - Permanence : 06.70.55.91.53

**Communauté de Communes de la Haute Moselotte** : 03.29.24.02.88 - Fax : 03.29.24.25.47

24 rue de la 3<sup>ème</sup> DIA - 88310 Cornimont - Heures d'ouverture au public : Du lundi au jeudi : de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. - Le vendredi de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 16 h.

**Espace INFO ENERGIE de Saint-Dié**

89 rue d'Alsace 88 100 SAINT-DIE - T : 03 29 55 34 15 - F : 03 29 55 46 69

mail : eie.saintdie@free.fr

**Sapeurs-Pompiers** : 18 **Police-Gendarmerie** : 17

Par ailleurs, complémentarément à la disponibilité du maire, chaque membre de la municipalité assure à tour de rôle un week-end de permanence.

Liliane MENGIN .....7/13 décembre	Alain LEMAIRE..... 14/20 décembre
Francine GAILLET .....21/27 décembre	Jean-Pierre SAVOYE .....28 déc/3 janvier
Marie-Thérèse JEANPIERRE .4/10 janvier	Michel HUGUEL.....11/17 janvier

En cas de non-réponse au domicile de l'adjoint, n° Itineris urgence : 06.08.57.51.94



## Communauté de Communes de la Haute Moselotte

### Enseignement du théâtre à l'école de musique

L'école intercommunale de musique des deux vallées est la première à ouvrir un département théâtre dans les Vosges. Il a vu le jour à la rentrée 2009/2010. Cette option est ouverte uniquement aux jeunes habitant les communes du territoire de la communauté de communes de la Haute-Moselotte qui finance la nouvelle compétence de l'école. Depuis quelques semaines, deux professeurs de théâtre, Louise Fetet et Camille Jeangeorges, encadrent quatorze élèves divisés en deux groupes, les 7/10 ans et les 11/15 ans.

Pour des raisons pratiques et pédagogiques, les séances se déroulent dans une classe de l'école Jules Ferry à Saulxures-sur-Moselotte où les élus de la CCHMo et du syndicat mixte pour une école de musique dont son président Michel Grandjan, les responsables des troupes théâtrales de Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte et Thiéfosse, les professeurs et les élèves avaient rendez-vous à l'occasion de l'inauguration de ce département théâtre.

Une salle a été aménagée avec un rideau de scène et des panneaux mobiles permettant aux élèves de se mettre en situation. Les professeurs ont présenté leur projet pédagogique et

Thierry Collas, directeur de l'école de musique a précisé que le département se déclinerait sous l'angle de l'enseignement, de la création, de la diffusion et de la pratique collective en privilégiant des liens entre la musique et le théâtre. Quatre productions sont prévues dans l'année avec notamment une participation au festival des arts mélangés.



Jyp habitat.services

TOUS TRAVAUX

Intérieur : Rénovation - Création : Combles

Salle de bain (douche à l'italienne)...

Cuisine - etc...

Extérieur : Démoussage - Nettoyage

Tél/Fax **03 29 24 32 15**

Portable : **06 89 94 99 71**

E-mail : jeanyves.pierrel@wanadoo.fr

Route de Parfongoutte - 88310 CORNIMONT